# ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Registre National des Entreprises (identifiant unique) : 0492439N Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » de 30 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 de Dinars Emis par Appel Public à l'Epargne

## Prix d'émission : 100 Dinars L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

La présente émission est notée «BBB+ (EXP)(tun)»\* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/11/2021

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### Responsable de l'information

# M. Faker MTIMET, Directeur du contrôle de gestion

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

Tél: 70 135 088 - Fax: 71 767 300

#### Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération.

AFC
المستشارون الماليون العرب
Intermédiaire en Bourse

#### **Arab Financial Consultants AFC**

Building El Karama Bloc  $\Lambda$  – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis

Téléphone: 70 020 260 - Fax: 71 193 523

E-mail: afc@afc.fin.tn

La présente note d'opération et le document de référence « ATL 2021 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF <u>www.cmf.org.tn</u> et de l'ATL : <u>www.atl.com.tn</u>

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2022.

Décembre 2021

تون

\*Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financièr et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com

# **SOMMAIRE**

FLA	SH - E	MPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2021-1 »	3
CH	APITR	E 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CH	APITR	E 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
	2.1.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
	2.1.1.	Décisions à l'origine de l'émission	7
	2.1.2.	Renseignements relatifs à l'opération	7
	2.1.3.	Période de souscription et de versement	8
	2.1.4.	Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
	2.1.5.	But de l'émission	8
	2.2.	CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
	2.2.1.	Nature, forme et délivrance des titres	8
	2.2.2.	Prix de souscription et modalités de paiement	
	2.2.3.	Date de jouissance en intérêts	9
	2.2.4.	Date de règlement	
	2.2.5.	Taux d'intérêts	9
	2.2.6.	Intérêts	9
	2.2.7.	Amortissement et remboursement	9
	2.2.8.	Prix de remboursement	11
	2.2.9.	Paiement	11
	2.2.10.	Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe):	11
	2.2.11.		
	2.2.12.	Garantie	12
	2.2.13.	Notation de l'émission	12
	2.2.14.	Notation de la société	13
	2.2.15.	Mode de placement	13
	2.2.16.	•	
	2.2.17.	Fiscalité des titres	13
	2.3.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	13
	2.3.1.	Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations	13
	2.3.2.	Marché des titres	13
	2.3.3.	Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING	
	2.3.4.	Tribunal compétent en cas de litige	14
BUI	LETI	NS DE SOUSCRIPTION	15

# FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2021-1 »

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est émis pour un montant 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,60%;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 9,80% ;
- **Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2021-1».
- Montant : 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.
- **Nominal**: 100 dinars par obligation.
- Nombre d'obligations à émettre : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du montant collecté.
- Forme des obligations : nominative.
- Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/01/2022 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 13/01/2022, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Taux d'intérêt et durée : Les obligations du présent emprunt « ATL 2021-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,60%;
  - Catégorie B : d'une durée 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 9,80%;
- Durée de vie moyenne :
  - ✓ 3 ans pour les obligations de la catégorie A du présent emprunt ;
  - ✓ 5 ans pour les obligations de la catégorie B du présent emprunt.
- Duration (taux fixe) :
  - ✓ 2,672 années pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt ;
  - ✓ 4,122 années pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt.
- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
  - ✓ 9,60% pour la catégorie A, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
  - ✓ 9,80% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

#### Amortissement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 13/01/2027 pour la catégorie A et le 13/01/2029 pour la catégorie B.

## Souscriptions et versements :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 20/12/2021 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux— intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

## Clôture des souscriptions :

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, au plus tard le 13/01/2022. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 13/01/2022, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 13/01/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31/01/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

#### Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 13/01/2023 et ce, pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 13/01/2023 pour la catégorie A et le 13/01/2025 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

## • Régime fiscal:

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

## Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

#### Garantie:

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

# • Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/11/2021**, une notation provisoire à long terme **« BBB+ (EXP)(tun) »** à l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 ».

Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : <a href="www.fitchratings.com">www.fitchratings.com</a>

#### Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt **« ATL 2021-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# • Prise en charge par TUNISIE CLEARING:

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

## Mode de représentation des obligataires :

Droit commun régissant la représentation des obligataires.

# Chapitre 1: RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

# 1.1 Responsable de la note d'opération :

#### M. Zouheir TAMBOURA

Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

# 1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

**Arab Tunisian Lease** 

Le Directeur Général

M. Zouheir TAMBOUR

Empor Building Tour Gauche Controdirbain Nord 1082 - Tunis - Marajene Tél: 70 135 000 Fax: 71 755 104 MF: 9015

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

**Arab Financial Consultants** 

Le Directeur Général

M. Ferid Ali Ben BRAHIM

# 1.4 Responsable de l'information :

M. Faker MTIMET

Directeur du contrôle de gestion Tel: 70 135 088 – Fax: 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT Nº.117 du 10/12/2021

Visa n° 19 2 1 / du 0.6 3 0 6 DEC. 2021

Visa n° 19 2 1 / du 0.6 3 0 6 DEC. 2021

Délivré au vu de l'article 2 de la lei n° 94-117 du 14 Novembre 19

Le Président du Conseil du Marché Finance

Signé: Salah ESSAYF (

TUNIS

# Chapitre 2: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

## 2.1. Renseignements relatifs à l'émission

# 2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **08/04/2021** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **24/08/2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

## 2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

#### Montant

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

## Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt est de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 270 000 DT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 15 500 DT\* hors taxes, les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 30 101 DT\*\* hors taxes et les frais divers 2 000 DT, soit un total de frais approximatif de 342 601 DT et un produit net de l'emprunt de 29 657 399 DT\*\*\*.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut***	30 000 000	100
Frais globaux**	342 601	1,142
Produit net	29 657 399	98,858

<sup>\*</sup> L'estimation de Ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au quatrième trimestre 2021.

<sup>\*\*</sup> Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/2 à la catégorie A et à 1/2 à la catégorie B.

<sup>\*\*\*</sup> Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 MDT (sauf en ce qui concerne les commissions sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculé sur la base de 40 MDT) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

## 2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 20/12/2021 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 13/01/2022. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 13/01/2022, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 13/01/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31/01/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

## 2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 20/12/2021 auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux— intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### 2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2021 des mises en force qui s'élèvent à 250 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 36,4 millions de dinars par des emprunts obligataires, 15,6 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de société.

#### 2.2. Caractéristiques des titres émis

## 2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2021-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

#### 2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### 2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/01/2022 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/01/2022, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

## 2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### 2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt « ATL 2021-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe: Taux annuel brut de 9,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

## Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

■ *Taux fixe*: Taux annuel brut de **9,80**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

#### 2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 13 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 13/01/2027 pour la catégorie A et le 13/01/2029 pour la catégorie B.

## Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 DT :

Le montant total des intérêts serait de 8 640 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de 9,60%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux fixe de 9,80%, le montant des intérêts devrait s'élever à 14 700 000 dinars.

#### 2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 13/01/2027 pour la catégorie A et le 13/01/2029 pour la catégorie B.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations susceptiblese d'être portées à 400 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars.

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 13/01/2022.

Date du premier paiement en intérêts : 13/01/2023 pour les deux catégories.

#### Date du premier remboursement du capital :

<u>Catégorie A : 13/01/2023</u><u>Catégorie B : 13/01/2025</u>

#### Date de la dernière échéance :

<u>Catégorie A : 13/01/2027</u><u>Catégorie B : 13/01/2029</u>

#### Taux d'intérêt:

- <u>Catégorie A</u>: Taux fixe de **9,60**% brut par an
- Catégorie B : Taux fixe de 9,80% brut par an

#### **Amortissement:**

- <u>Catégories A</u>: Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.
- <u>Catégories B</u>: Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

# 2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 9,60%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A.

# Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 9,60%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	30 000 000				
2023		6 000 000	24 000 000	2 880 000	8 880 000
2024		6 000 000	18 000 000	2 304 000	8 304 000
2025		6 000 000	12 000 000	1 728 000	7 728 000
2026		6 000 000	6 000 000	1 152 000	7 152 000
2027		6 000 000	0	576 000	6 576 000
Total		30 000 000		8 640 000	38 640 000

# Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 9,60%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100				
2023		20	80	9,600	29,600
2024		20	60	7,680	27,680
2025		20	40	5,760	25,760
2026		20	20	3,840	23,840
2027		20	0	1,920	21,920
Total		100		28,800	128,800

# 2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux fixe de 9,80%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

# ■ Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 9,80%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	30 000 000				
2023			30 000 000	2 940 000	2 940 000
2024			30 000 000	2 940 000	2 940 000
2025		6 000 000	24 000 000	2 940 000	8 940 000
2026		6 000 000	18 000 000	2 352 000	8 352 000
2027		6 000 000	12 000 000	1 764 000	7 764 000
2028		6 000 000	6 000 000	1 176 000	7 176 000
2029		6 000 000	0	588 000	6 588 000
Total		30 000 000		14 700 000	44 700 000

## Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 9,80%

(En DT)

Année	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2022	100				
2023			100	9,800	9,800
2024			100	9,800	9,800
2025		20	80	9,800	29,800
2026		20	60	7,840	27,840
2027		20	40	5,880	25,880
2028		20	20	3,920	23,920
2029		20	0	1,960	21,960
Total		100		49,000	149,000

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars

#### 2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### 2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 13/01/2023 pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 13/01/2023 pour la catégorie A et le 13/01/2025 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

#### 2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,60% pour la catégorie A et de 9,80% pour la catégorie B.

# 2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

#### Durée totale

Les obligations des Catégories A du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Les obligations des Catégories B du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

#### Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

#### Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

Duration = 
$$\frac{\sum_{t=1}^{T} t \times F_t/(1+i)^t}{\sum_{t=1}^{T} F_t/(1+i)^t}$$

#### Avec:

- T est le nombre de périodes
- F<sub>t</sub> est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

## Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,672 années**.

# Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 4,122 années.

#### 2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

#### 2.2.13. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 24/11/2021 une notation provisoire à long terme « BBB+(EXP)(tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note **«BBB+ (tun)»** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : <a href="https://www.fitchratings.com">www.fitchratings.com</a>

#### 2.2.14. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du 22 octobre 2021 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : F2 (tun) ;

Ci-après le lien de fitch ratings relatif à cette notation : <a href="https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021">https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021</a>

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

#### 2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

## 2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### 2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

## 2.3. Renseignements généraux

# 2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

## 2.3.2. Marché des titres

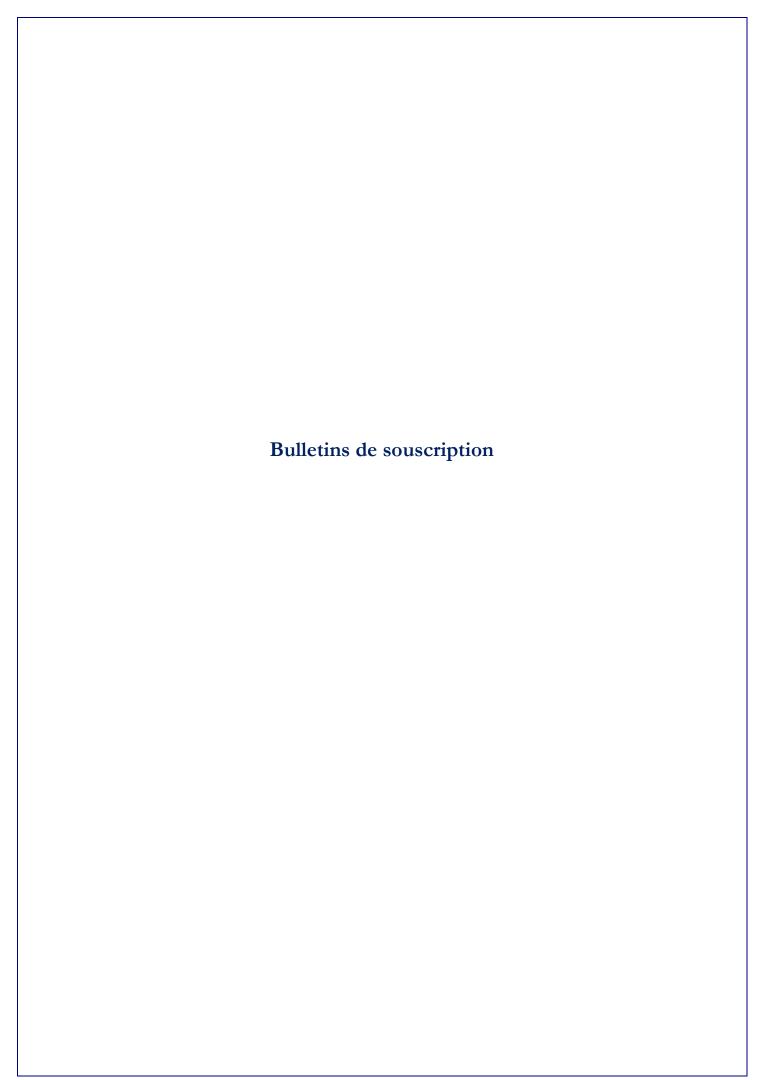
Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt **« ATL 2021-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# 2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

## 2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.



# Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars Siège social: Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Identifiant unique: 0492439N

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel
L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021

# **Emprunt Obligataire « ATL 2021-1 »**

d'un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit : Catégorie Durée Taux d'intérêt Amortissement annuel Catégorie A 5 ans 9,60% Constant par 1/5 à partir de la 1ère année Catégorie B 7 ans dont 2 ans de grâce 9,80% Constant par 1/5 à partir de la 3èm année

La présente émission est notée « BBB+ (EXP)(tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/11/2021 Décision de l'AGO du 08/04/2021

Délibération du Conseil d'Administration du 24/08/2021

Visa du Conseil du Marché Financier no.2.1. 6 3 du 0.6 DEC 2021

Notice Légale publiée au JORT nº 117 du 10/12/2021

BULLETIN DE SOUS	SCRIPTION N°
Je (nous) soussigné (s)	
Nom & prénom : (1)	
Nationalité : Pièce	e d'identité : (1)
Adresse: Code post	al: Pays: Tél:
	date duet dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.
Identité du mandant :	
Personne physique: (1)	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passepor	t Identifiant unique
N° à	N° du Matricule Fiscal
Profession / activité :	
Adresse: Code	postal: Pays: Tél:
Obligations nominatives de l'emprunt obligar au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de des souscriptions, soit le 13/01/2022 seront décomptés et payés à cette dernière unique en intérêts à partir du 13/01/2022 et sont remboursables annuellement à commencera à partir de la première année pour la catégorie A et à la troisième année Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrin pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) de En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse(ons) (1):    En espèces   Par chèque n°   Tiré sur.     Par virement en date du effectué sur mon (notre) de chez.     La somme de (en toutes lettres)   Obligations à la catégorie A à taux fixe de 9   Obligations à la catégorie B à taux fixe de 9	2021 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » et pris e aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, écision de souscrire.
Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3)	
	Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
	Le second servant de souche
Cocher la case correspondante	Signature (4)
Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)     Indiquer le nom du dépositaire	(8) TUNIS /*
Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »	TUNIS &

COPIE

# Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Identifiant unique : 0492439N

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021

## Emprunt Obligataire « ATL 2021-1 »

d'un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Epargne

 L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :

 Catégorie
 Durée
 Taux d'intérêt
 Amortissement annuel

 Catégorie A
 5 ans
 \*9,60%
 Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

 Catégorie B
 7 ans dont 2 ans de grâce
 9,80%
 Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

La présente émission est notée « BBB+ (EXP)(tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/11/2021 Décision de l'AGO du 08/04/2021

Délibération du Conseil d'Administration du 24/08/2021

Denberation du Consen d'Administration du 24/06/2021

Visa du Conseil du Marché Financier n 2 1 / 1 0 6 3 du 0.6 DEC 2021

Notice Légale publiée au JORT nº 117 du 10/12/2021

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°					
Je (nous) soussig	gné (s)				
Nationalité :		Pièce d'id	l <b>entité : (1)</b> □ CIN □ Carte de séjour □ Passeport		
The state of the s					
Agissant pour le compte : (1)	☐ De moi même ☐ Du mandant en qualité de: ☐Tuteur	•	duet dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :					
Pièce d'identité : (1)	□Mme □Mlle □ Mr □ CIN □ Carte de séjour livrée le:		Personne morale : Raison Sociale Identifiant unique N° du Matricule Fiscal		
Profession / activité :					
Adresse :		Code posta	al: Pays: Tél:		
Déclare(ons) souscrire (2) à :					
au prix d'émission de cent (100) des souscriptions, soit le 13/01 unique en intérêts à partir du commencera à partir de la prem Je (nous) reconnais (sons) avoir connaissance de leurs contenus, pas renonciation de ma (notre) soit d'une omission d'informatit En vertu de tout ce qui précède    En espèces   Par chèque n° .  La somme de (en toutes lettres)	dinars par obligation. Les intérêts con 1/2022 seront décomptés et payés à c 13/01/2022 et sont remboursables au nière année pour la catégorie A et à la t r reçu une copie du document de réfe . Sur cette base, j'ai (nous avons) accepart au recours par tous moyens pou ons dont la publication aurait influence ; je (nous) verse(ons) (1):  Tir n date du	arus au titre de chacette dernière date. nuellement à raisoroisième année pou érence « ATL 2021 ofé de souscrire aux r la réparation des é ma (notre) décision é sur	» et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » et pris a nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, on de souscrire.  Agence  compte n°  couvert agence  représentant le montant des obligations souscrites, soit (2):  6 ; durée 5 ans ;  6 ; durée 7 ans dont 2 ans de grâce ;		
Je (nous) désire(ons) que	e les titres souscrits soient déposés che	z (3)	Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession		
<ol> <li>Indiquer le nom d</li> </ol>	ppropriée (en toutes lettres)	»	Le second servant de souche Tunis, le		